

GERS
ORDAN-LARROQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Maîtrise d'œuvre

AMENA-Etudes
PLURALITÉS
TEP

06 82 05 00 64
vzerbib1@gmail.com

1^{ère} RÉVISION

Arrêté le :

Approuvé le :

Exécutoire le :

NOTICE SANITAIRE

6.1

1. L'assainissement des eaux

Le centre ancien du village et les extensions urbaines proches sont raccordés au réseau d'assainissement collectif. Une station de relèvement collecte les eaux du lotissement de Mézerac et les refoule vers le collecteur principal. Une station d'épuration de type lagunaire, située au sud du village d'Ordan, assure le traitement des eaux avant leur rejet dans l'Auloue. Elle est dimensionnée pour 200 équivalents habitants et a fait l'objet récemment d'une remise aux normes. A ce jour, il reste 80 eq/hab, soit une trentaine de nouveaux logements (2,5 personnes par logement). Néanmoins, une marge de sécurité devra être préservée en cas d'épisodes orageux ou de problématique d'eaux parasites.

Dans la zone d'activités d'Entrouet et les secteurs d'habitat diffus, des systèmes d'assainissement autonomes sont mis en œuvre. Une carte d'aptitude des sols a été réalisée en 1998 afin de définir les systèmes d'assainissement à mettre en œuvre dans ces secteurs. Globalement, les sols étudiés dans le schéma directeur d'assainissement présentent une capacité d'infiltration satisfaisante ce qui les rend adaptés à l'implantation de dispositifs d'assainissement autonome utilisant les sols en place. Les plus faibles capacités d'absorption correspondent à des sols argileux où les rejets seront réalisés dans un fossé.

2. La gestion des eaux pluviales

Sur la commune, et notamment dans les zones urbanisées, les possibilités d'infiltration sont généralement bonnes, les rejets au fossé ou dans le milieu superficiel sont donc assez rares.

3. La ressource et l'alimentation en eau potable

La commune est rattachée au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de VIC-FEZENSAC.

Le réseau d'eau a été amélioré avec la réalisation d'une station de relèvement avec renforcement d'antenne depuis la Baïse. Toutes les constructions sont raccordées à ce réseau.

A noter qu'il n'y a pas de captage d'eau potable sur le territoire communal.

Sur les secteurs habités, l'analyse de la capacité du réseau d'eau potable fait apparaître les éléments suivants :

- A Larroque, la desserte en eau est suffisante.
- A Las Nauzes, une canalisation d'un diamètre de 140 mm est présente sur la frange est du quartier.
- A En Cassagne, le comblement de la partie nord en bord de RD est possible compte tenu du réseau présent. En revanche, sur la partie sud, la capacité du réseau (canalisation de diamètre 30 mm) ne permet l'alimentation que d'une seule habitation.
- A Cap de la Serre et Téoulet, le réseau ne pose pas de problème compte tenu de la proximité du château d'eau et de canalisations suffisamment dimensionnées.
- Bartère est desservi par le réseau d'Auch qui ne pose pas de problème particulier.
- A Thomas, les réseaux actuels ne permettent l'urbanisation que du secteur nord.
- Concernant les autres hameaux ou groupes d'habitations, le réseau d'eau est globalement insuffisant, même si quelques réhabilitations au cas par cas sont possibles.
- Sur le bourg d'Ordan, la situation est hétérogène. Le village est desservi en sous pression depuis la RN. A partir de la fourche de voirie, la desserte est assurée en gravitaire depuis le château d'eau.

4. La défense-incendie

Le centre de secours d'Auch assure la protection contre les incendies et le secours à la population.

Le relevé des bornes (voir liste ci-après) révèle une défense satisfaisante.

NUMERO D'ORDRE	TYPE	DEBIT en m ³ /h à 1 bar	PRESSION STATIQUE en bar	VOLUME en m ³	ADRESSE	PRECISIONS	ACCES	OBS ACCES	ETATS	OBS ETATS	DOMAINE	DATE CONTRÔLE	PRECONISATIONS DU SDIS
301001	PI 60	55	2		AU VILLAGE	A coté du transfo et en bas du restaurant	4x2		Disponible		Public	07/09/2016	Satisfaisant
301002	PI 90	85	2		LIEU-DIT "CASTEL ST LOUIS"	Au bord de la route vers l'entrée du chemin qui mène au foyer	4x2		Disponible		Public	07/09/2016	Satisfaisant
	PI	17	11		LIEU-DIT "MEZERAC HAUT"		4x2		Etat restreint		Public	07/09/2016	NON SATISFAISANT : DEBIT < 30 m³/h INSUFFISANT, NE SERA PLUS REPERTORIE ET NE DOIT PAS FIGURER DANS L'ARRETE COMMUNAL
301004	COURS D'EAU				RD 350 / LIEU-DIT "LA RIBERE"	Sur la rivière auloue	4x4	face a la ribere	Disponible		Public	07/09/2016	Satisfaisant
301006	LAC-ETANG			120	HAMEAU GAUGENS	Chez Mr Muller	4x2		Disponible		Privé	07/09/2016	Satisfaisant
301008	LAC-ETANG			120	LIEU-DIT "HOURNES"	Lac du baiset chez Mr Le droff	4x2		Disponible		Privé	07/09/2016	Satisfaisant
301015	LAC-ETANG			120	LIEU-DIT "PRIOU" ET "EN JANBLANC"	Chez Mr Nux	4x2		Disponible		Privé	07/09/2016	Satisfaisant
301016	LAC-ETANG			120	LAS BOULOQUES	A proximité du terrain de foot	4x2	Chez Mr collo-pas très loin salle des fêtes	Disponible		Privé	07/09/2016	Satisfaisant
301024	LAC-ETANG			120	LIEU-DIT "CASTEL ST LOUIS"	Après le foyer et les batiments techniques	4x4	prendre chemin en pierres	Disponible		Privé	07/09/2016	Satisfaisant
301025	CITERNE SOUPLE			60	369, chemin de MEILHAN	A la fourrière/refuge de la SPA	4x2	Face au bâtiment, sur la gauche	Disponible		Privé	12/12/2018	Matérialiser une aire d'aspiration et installer des panneaux de signalisation et interdiction de stationner

5. La gestion des déchets

La commune est desservie par le SICTOM de PAVIE qui assure une collecte au porte à porte dans le village deux fois par semaine et une collecte des points de rassemblements dans les zones à l'écart.

Deux déchetteries sont présentes à proximité, une à PAVIE (chemin de Gauère) et une autre à JEGUN (ZA de Janoulié), toutes deux gérées par le SICTOM Centre. Cependant, afin d'éviter aux particuliers de se déplacer vers ces déchetteries, la municipalité a décidé d'aménager une aire de dépôts des déchets verts derrière la salle polyvalente. On peut également noter la présence d'une déchetterie à AUCH (zone de Lamothe) pour les déchets encombrants et dangereux, mais dont la gestion est assurée par le Grand Auch.

Le Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement des Déchets (Trigone) assure quant à lui le traitement des ordures ménagères (tri et orientation vers les filières de recyclage pour les déchets issus de la collecte sélective, mise en décharge pour les autres).